

Délégation départementale de Paris

Pôle Santé Environnement

Monsieur François BELBEZET
Préfecture de Paris
DRIEAT d'Ile de France
Unité départementale de Paris
Service d'aménagement durable et
connaissance des territoires
5, rue Leblanc
75 911 Paris cedex 15

Objet : Avis relatif à la demande de manifestation nautique
« America's cup » prévue le 8 janvier 2024

Saint-Denis, le 06 DEC. 2023

Monsieur,

Par courriel en date du 4 décembre 2023, vous avez sollicité mon avis concernant la demande d'autorisation de la manifestation nautique intitulée « America's cup » prévue le 8 janvier 2024, de 10h00 à 11h30. Cette manifestation est organisée par l'agence Ubi Bene.

La manifestation prévoit une démonstration sportive d'un voilier de classe AC 40 comportant 4 équipiers, accompagnés de 2 zodiacs semi-rigides. A cette occasion, le bateau réalisera environ 4 à 5 boucles dans le chenal de navigation en Seine, entre le pont d'Iena et la passerelle Debilly. Pour la manifestation, une demande d'arrêt de la navigation a été faite.

Après examen des informations contenues dans le dossier, il ressort que l'activité proposée ne constitue pas une activité de baignade mais une activité nautique pour laquelle aucun texte réglementaire n'impose de limites de qualité de l'eau. De plus, le risque de contact prolongé avec l'eau des participants semble limité dans le cadre de cette manifestation qui ne prévoit pas la participation de nageurs ou de personnes immergées. J'émet donc un **avis favorable** sur cette manifestation nautique dans Paris.

Toutefois, j'invite l'organisateur de la manifestation à informer les participants des risques sanitaires encourus en cas de contact accidentel prolongé ou répété avec l'eau de la Seine, rappelés en pièce jointe et à les sensibiliser sur la nécessité de consulter un médecin en cas d'apparition de fièvre et/ou de symptômes digestifs (vomissements, diarrhées, etc) dans les jours suivant la manifestation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de la Délégation départementale de Paris,
de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France,


Tanguy BODIN

Annexe : Risques sanitaires liés aux activités de baignade ou autres activités aquatiques

Les sports et loisirs aquatiques regroupent plusieurs disciplines sportives : celles impliquant une immersion complète dans l'eau (baignade, plongée) et d'autres non (canoë-kayak et disciplines associées, voile, aviron, ski nautique, jet-ski, etc).

Ces disciplines peuvent être pratiquées en club pour la compétition tout au long de l'année ou pendant les loisirs, particulièrement en été - période d'étéage des cours d'eau - soit par des membres de ces mêmes clubs, soit par des vacanciers ou autres usagers occasionnels.

Pendant ces activités, il est courant de dessaler, d'être immergé, de nager et ce, quel que soit l'âge de la personne ou son niveau de pratique.

Les risques pour la santé liés à ces activités sont de deux grands types :

1- les **risques physiques** (noyades, chutes, insolation-déshydratation, coups de soleil/brûlures...) qui ne sont pas liés à la qualité de l'eau, mais qui sont les plus fréquents et les plus graves,

2- les **risques liés à la qualité de l'eau :**

- le **risque microbiologique** est lié à la présence de germes pathogènes dans l'eau. Ceux-ci peuvent entraîner, par contact direct, des pathologies liées à la sphère ORL (otites, rhinites et laryngites), à l'appareil digestif, aux yeux ou à la peau. Le risque encouru est fonction du niveau de contamination de l'eau, mais aussi de l'état de santé du baigneur et des modalités de baignade (durée, immersion de la tête...).

Il est important de souligner que des germes pathogènes potentiellement présents dans l'eau peuvent également se transmettre à l'homme par voie indirecte (plaies, lésions cutanées, peau, muqueuses...). Il s'agit notamment des leptospires (à l'origine de fièvre hémorragique), de certaines larves de parasites (à l'origine d'affections cutanées et notamment de la dermatite du baigneur), de germes bactériens de type *Pseudomonas*, *staphylocoques*...

- le **risque chimique** est lié à la présence dans l'eau de produits de différentes natures, dont les sources peuvent être multiples : déversements délictueux, activités agricoles et ruissellement, rejets industriels et domestiques... De même que pour les micro-organismes, l'ingestion de ces produits ou le simple contact peut occasionner diverses irritations de la sphère ORL, des yeux et de la peau et, à forte concentration, des troubles respiratoires, cardiaques et des brûlures.

Par ailleurs, des conditions météorologiques particulières peuvent entraîner une brutale dégradation de la qualité de l'eau (orages ou fortes chaleurs). De plus, la prolifération d'algues microscopiques appartenant à la famille des cyanophycées (cyanobactéries) ne doit pas être écartée en période estivale. L'intensité du rayonnement solaire et la présence de nutriments azotés sont des facteurs favorisant leur développement sous forme d'efflorescences algales. Certaines espèces et leurs toxines peuvent nuire gravement à la santé humaine par simple contact ou ingestion.

En conclusion, la qualité de l'eau peut être à l'origine de pathologies d'ordres respiratoire, digestif, oculaire, cutané, ORL... Le risque d'infection dépend de la qualité de l'environnement microbiologique, des caractéristiques physiques des sites, du comportement des sportifs et de leur vulnérabilité.